

Procès Verbal du Conseil Municipal

Séance du 24 mars 2023

L'An deux mille vingt trois,
le 24 mars à vingt et une heures,

le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire. Les convocations ont été transmises le 20 mars 2023 par voie électronique

Etaient présents:

Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET

Etait absent, excusé :

Damien MONTAVI

Sur 11 membres, 10 étaient présents, le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer.

Mme Francette PAGES est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 04 février est approuvé. 9 pour. 1 ne participe pas au vote.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

Modification tarifs 2023 du complexe touristique :

Le Conseil Municipal valide le tarif de 4 € par nuitée pour un adulte au camping

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Règlement de la bibliothèque:

Le Conseil Municipal valide la mise à jour du règlement de la bibliothèque municipale.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
9 (Patrick ARNOUX, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)	1 (Roland PEPIN)	0

Nouveau montant du loyer pour le logement à l'ancienne cure:

Le Conseil Municipal décide de modifier le montant du loyer pour le logement communal à l'ancienne cure suite aux travaux réalisés. Le nouveau montant sera de 400 € par mois auquel s'ajoute 10 €/mois de charges (ordures ménagères) et 70 €/mois de provision de chauffage.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Modification de l'ordre de priorité pour les demandes de DETR2023:

Le Conseil Municipal décide de modifier l'ordre de priorité pour les demandes de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 en mettant les travaux de rénovation d'un bâtiment communal avec le remplacement des volets en priorité 1.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Réalisation d'un emprunt court terme / ligne de trésorerie :

Le Conseil Municipal valide la proposition du crédit mutuel pour un emprunt court terme de 2 ans maximum en attendant le versement des subventions.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Demande de certificat d'urbanisme :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une demande de certificat d'urbanisme sur la parcelle G1015 pour la construction d'un bâtiment communal afin d'abriter des véhicules.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Vote du compte de gestion 2022 budget CCAS :

Le Conseil Municipal valide le compte de gestion 2022 du budget du CCAS.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
5	0	0

Vote du compte de gestion 2022 budget du bar Les Fauvettes :

Le Conseil Municipal valide le compte de gestion 2022 du budget du bar Les Fauvettes.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Vote du compte de gestion 2022 budget Chaufferie :

Le Conseil Municipal valide le compte de gestion 2022 du budget chaufferie

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Vote du compte de gestion 2022 budget transports:

Le Conseil Municipal valide le compte de gestion 2022 du budget transports.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Vote du compte de gestion 2022 budget commune:

Le Conseil Municipal valide le compte de gestion 2022 du budget de la commune

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Vote du compte administratif 2022 budget Transport:

Le Conseil Municipal valide le compte administratif 2022 du budget Transports.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :	NE PARTICIPE PAS AU VOTE :
9 (Patrick ARNOUX, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)	0	0	1 (Jean-Claude MOREL)

Vote du compte administratif 2022 budget Chaufferie:

Le Conseil Municipal valide le compte administratif 2022 du budget Chaufferie.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :	NE PARTICIPE PAS AU VOTE :
9 (Patrick ARNOUX, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)	0	0	1 (Jean-Claude MOREL)

Vote du compte administratif 2022 budget du bar Les Fauvettes:

Le Conseil Municipal valide le compte administratif 2022 du budget du bar Les Fauvettes.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :	NE PARTICIPE PAS AU VOTE :
9 (Patrick ARNOUX, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)	0	0	1 (Jean-Claude MOREL)

Vote du compte administratif 2022 budget du CCAS:

Le Conseil Municipal valide le compte administratif 2022 du budget du CCAS

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :	NE PARTICIPE PAS AU VOTE :
4 (Francette PAGES, Ginette PAULET, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY)	0	0	1 (Jean-Claude MOREL)

Vote du compte administratif 2022 budget de la commune:

Le Conseil Municipal valide le compte administratif 2022 du budget de la commune

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :	NE PARTICIPE PAS AU VOTE :
9 (Patrick ARNOUX, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)	0	0	1 (Jean-Claude MOREL)

Vote des taux d'imposition 2023:

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Subventions aux associations :

Le Conseil Municipal valide les subventions suivantes :

FNACA :460 €, ACCA: 230 €, Les Mots de l'Ance : 230 €, ADMR Saugues : 290€, Club Boules Rives d'Ance : 230 €, Club Val d'Ance : 230 €, Les belles d'Antan du Gévaudan : 230 €, Centre Léon Bérard : 50 €, Fédération Oeuvres Laïques : 50 €, Croix rouge : 50 €, Pupilles Enseignement Publiques : 50 €, Tir sportif du Haut-Gévaudan : 230 €

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
9 (Patrick ARNOUX, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)	0	1 (Roland PEPIN)

Affectation du résultat de fonctionnement du budget CCAS :

Le Conseil Municipal valide l'affectation du résultat du budget précédent présentant un excédent de 237,94 €

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
5	0	0

Vote du budget primitif 2023 du CCAS :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à 3 237,94 €

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
5	0	0

Affectation du résultat de fonctionnement du budget Bar Les Fauvettes :

Le Conseil Municipal valide l'affectation du résultat du budget précédent présentant un excédent de 3 533,52 €

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Affectation du résultat de fonctionnement du budget chaufferie :

Le Conseil Municipal valide l'affectation du résultat du budget précédent présentant un déficit de 2 163,19 €

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Affectation du résultat de fonctionnement du budget des transports :

Le Conseil Municipal valide l'affectation du résultat du budget précédent présentant un excédent de 5 844,55 €

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Affectation du résultat de fonctionnement du budget de la commune :

Le Conseil Municipal valide l'affectation du résultat du budget précédent présentant un excédent de 97 513,95 €

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Vote des budgets primitifs:

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2023 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses :

Budget régie des transports :

Section de fonctionnement : 24 644,55 €

Section d'investissement : 54 000,00 €

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Budget Chaufferie bois :

Section de fonctionnement : 10 500 €

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Budget Bar Les Fauvettes :

Section de fonctionnement : 3 533,52 €

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Budget Commune :

Section de fonctionnement : 445 844 €

Section d'investissement : 620 713,61 €

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Fongibilité des crédits :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à des ajustements de crédits de chapitre à chapitre sans augmenter le montant total du budget, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0